

FONDS DE STABILIZATION ET DE RELEVEMENT (SRFF)

PAGE DE GARDE DU DOCUMENT DE PROGRAMME¹

Organisation des NU bénéficiaire: UNOPS	Domaine Prioritaire: Lutte contre l'impunité des violences sexuelles
Directeur du Programme: Nom: M. Pierre JULLIEN Adresse: 57, avenue du Livre, Commune de la Gombe, Kinshasa, RDC. Téléphone: 0 81 899 6919 Courriel: pierrej@unops.org	Ministère ou autre entité nationale: Ministère de la Justice et droits humains Nom: SEM. LUZOLO Bambi Adresse: Palais de justice, Gombe, Kinshasa, RDC. Téléphone: Courriel:
N° du Programme:	Durée du Programme: 12 mois Date de démarrage estimé: // 2010
Nom du Programme: Renforcement des capacités en matière de lutte contre l'impunité des violences sexuelles au Sud Kivu et en Ituri	Lieu(x) couvert(s) par le Programme: Sud Kivu et Ituri
Description du Programme: Ce programme vise à lutter contre l'impunité des violences sexuelles par : <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de l'accès à la justice des personnes victimes des violences sexuelles (VVS) • Le renforcement du contrôle et de l'évaluation de l'activité des juridictions de la province du Sud Kivu et du district de l'Ituri en matière d'instruction et de poursuite des infractions de violences sexuelles. 	Coût total du Programme: 928,837 USD Contribution SRFF: 928,837 USD Contribution du Gouvernement: 0 Autres Contributions: 0 TOTAL (Montant Total Approuvé): 928,837 USD
Objectifs stratégiques et immédiats: L'objectif stratégique visé par le projet est de lutter contre l'impunité des violences sexuelles dans la province du Sud Kivu et dans le district de l'Ituri grâce à la réalisation des objectifs immédiats suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. Faciliter et améliorer l'accès à la justice des victimes de violences sexuelles 2. Renforcer le contrôle et l'évaluation de l'activité des juridictions géographiquement couvertes par le programme en matière d'instruction et de poursuite des infractions de violences sexuelles de manière à permettre de (d') : <ol style="list-style-type: none"> a) Mesurer l'impact de la lutte contre l'impunité en matière de violences sexuelles à travers des données chiffrées fiables ; b) Orienter la politique gouvernementale et l'action des partenaires en fonction des conclusions de 	

¹ Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.

l'analyse et du traitement des données statistiques récoltées.

Résultats et Activités Clés:

Résultat 1 : l'accès à la justice des victimes de violences sexuelles est facilité et amélioré :

L'atteinte de ce résultat global est conditionnée par l'obtention préalable des résultats spécifiques suivants :

1.1. Les capacités des acteurs de l'accompagnement (société civile, ONGs) et de l'assistance judiciaire (avocats et défenseurs judiciaires) aux VVS sont renforcées :

Ce résultat sera atteint à l'issue de la réalisation des activités ci-dessous :

- *Formation (renforcement des capacités) des ONGs multisectorielles sur la référence judiciaire des VVS et du personnel (avocats, défenseurs judiciaires) des structures d'accompagnement et d'assistance judiciaire des VVS*
- *Mise en réseau des ONG multisectorielles et DDH (réseau et échange d'information et de compétences entre autres par des rencontres entre les ONGs multisectorielles et les structures d'accompagnement et d'assistance judiciaire) en vue d'améliorer l'orientation en justice des VVS*
- *Formation des avocats et mise à leur disposition d'outils nécessaires*
- *Activités de vulgarisation du droit par RCN (campagnes d'information et de sensibilisation qui permettront aux victimes de violences sexuelles et aux communautés locales d'être mieux informées de leur droits et encouragées à aller en justice).*

1.2. Les victimes et leurs proches ont accès à un accompagnement de 1^{ère} ligne et à une assistance judiciaire gratuite :

Les activités nécessaires pour l'atteinte de ce résultat consisteront :

- *En la mise en place et la supervision des structures d'accompagnement et d'assistance judiciaires des VVS dans des territoires du Sud Kivu et de l'Ituri insuffisamment couverts actuellement. (le partenaire ONG encadrera les défenseurs judiciaires actifs dans des organisations locales ainsi que la mise en place et le fonctionnement de ces structures)*
- *A s'assurer que les victimes ont accès à un avocat et sont assistées gratuitement en justice*

1.3. Les compétences des OPJ et autres professionnels de la justice sont renforcées en vue d'un meilleur traitement des cas de violences sexuelles :

Ce résultat pourra être atteint à la suite de l'organisation :

- *De la Formation des OPJ sur la prise en charge des dossiers relatifs aux violences sexuelles*
- *Des Tables rondes/journées de réflexion à l'intention des professionnels de la justice*

1.4. Le renforcement des compétences des leaders communautaires, particulièrement des chefs coutumiers et leur engagement à une orientation systématique des victimes des violences sexuelles vers une action en justice:

Pour ce faire, *des Séances de sensibilisation seront organisées à l'intention des relais communautaires, des leaders d'opinion dont les chefs coutumiers (en collaboration avec les autorités judiciaires locales)*

Résultats 2 : Le contrôle et l'évaluation de l'activité des juridictions du Sud Kivu et de l'Ituri en matière d'instruction et de poursuite des infractions de violences sexuelles sont renforcés

2.1. Les capacités logistiques et matérielles des secrétariats et greffes en matière de gestion des dossiers et des données de violences sexuelles sont assurées.

Les activités dont dépend ce résultat consisteront :

- *A Mettre en place 23 unités de collecte des données (18 au Sud Kivu et 5 en Ituri) dotées de kits informatiques comprenant un logiciel pour la collecte des données*
- *A Elaborer, produire (200 exemplaires) et diffuser trimestriellement, semestriellement et annuellement des rapports de statistiques criminelles*

2.2. Le gouvernement et les partenaires disposent de statistiques criminelles en matière de violences sexuelles leur permettant d'évaluer et d'orienter les actions des juridictions et offices en matière de lutte contre l'impunité.

Stratégie de partenariat

Le Ministère de la Justice et des droits humains assurera la responsabilité institutionnelle de la mise en œuvre du programme. Les activités prévues s'inscrivent notamment dans les orientations formulées par le plan d'Actions pour la réforme de la Justice de 2007, la « Feuille de route du Ministère de la Justice pour l'exercice 2009 » et la feuille de route sectorielle de « Lutte contre les violences sexuelles » adoptée en Mai 2010. Ces documents de référence se fixent pour priorité le renforcement de la lutte contre l'impunité, spécialement en matière de violences sexuelles.

L'UNOPS, assurera la gestion administrative et financière et fournira un appui technique en matière de gestion des ressources humaines et des services de passation de marchés du projet tandis que le BCNUDH sera en charge de questions techniques et substantielles ainsi que de la coordination globale du programme. Du même, les activités spécifiques du programme seront mises en œuvre par un Partenaire d'Exécution sélectionné suivant les règlements de passation de marche de l'UNOPS. Ces 3 organisations travailleront en étroite collaboration avec les institutions gouvernementales concernées notamment le Ministère de la Justice et Droits Humains et celui du Genre, femme et Enfants.

De manière pratique :

- Le Ministre de la Justice et Droits Humains, en concertation avec le CSM et la hiérarchie judiciaire civile et militaire prendra une circulaire informant de la mise en place de la statistique judiciaire dans les zones du projet; la circulaire indiquera les différents canaux de communication à utiliser pour le transfert et la centralisation des données.
- L'UNOPS procédera au recrutement du personnel nécessaire et supervisera les opérations financières de même que celles relatives à l'acquisition des biens et services requis par le programme. Ces activités seront réalisées dans le strict respect des règles et procédures de l'UNOPS en la matière.
- Le BCNUDH assurera la coordination et servira d'interface avec les autorités nationales. Il apportera aux autorités nationales une assistance technique dans la mise en œuvre des activités relatives au contrôle et l'évaluation des juridictions en matière de poursuite et de répression des infractions de violences sexuelles. Les Bureaux de Terrains du BCNUDH en Ituri auront également en charge la conduite des activités de sensibilisation dans ce District, en concertation avec le Partenaire d'Exécution sélectionné.
- Une ONG Internationale spécialisée dans l'accompagnement et l'assistance judiciaire et disposant d'une représentation dans les lieux couverts par le programme sera sélectionnée comme Partenaire d'Exécution du Projet. Elle sera responsable de la mise en œuvre des activités relatives à l'accès à la justice et au renforcement des capacités nationales au Sud Kivu et en Ituri. L'identification des ONG Internationales spécialisées dans l'accompagnement et l'assistance judiciaire et susceptibles d'assurer ces services sera faite conjointement par l'UNOPS et le BCNUDH et ce, en conformité avec les règles et les procédures de l'UNOPS en la matière.

Cette synergie d'actions permettra l'atteinte des résultats attendus du projet.

Montant Total Approuvé: \$928,837 USD